

**INNOVATION**

# FCPI (Fonds Commun de Placement dans l'Innovation)

*Réduction d'IR 18 % + exonération PV après 5 ans*

## En quoi ça consiste ?

Soutenir l'innovation française avec une fiscalité avantageuse.

## Avantages et points de vigilance

### Avantages

- ✓ Réduction IR 18 %
- ✓ Exonération PV après 5 ans
- ✓ Soutien à l'innovation
- ✓ Diversification dans le non-coté

### Points de vigilance

- Liquidité très limitée pendant 5-10 ans
- Risque de perte en capital élevé
- Frais de gestion souvent supérieurs à 3 %/an
- Performance moyenne du marché : décevante

## Cas d'usage chiffré

TMI 41 %, versement 5 000 € en FCPI = réduction d'IR de 900 €.

Pour aller plus loin — premier entretien offert avec Sébastien Bailly : [www.asterale.fr/#rdv](http://www.asterale.fr/#rdv)

**Avertissements et informations réglementaires.** Les informations présentées sur cette fiche sont générales et ne constituent ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Elles ne sont pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs / UCITS). Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tout investissement présente des risques, y compris de perte partielle ou totale du capital. La fiscalité dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer.

**ASTERALE** — Conseiller en Investissements Financiers (CIF) immatriculé à l'ORIAS sous le n° **23 007 423**, adhérent ANACOFI-CIF, association professionnelle agréée par l'AMF. Soumis au contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest, 75436 PARIS CEDEX 09). RC professionnelle n° 7400023129 — ZÜRICH INSURANCE PLC. *Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur de la part de la clientèle.* Réclamations : [sebastien.bailly@asterale.fr](mailto:sebastien.bailly@asterale.fr). Médiateur de l'AMF — [www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-l-amf](http://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-l-amf).